



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE  
LE 25 AOÛT 2011, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255  
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

### Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Louise Lavigne, conseillère  
Monsieur Denis Lavoie, conseiller  
Madame Diane Lavoie, conseillère  
Monsieur Martin Lévesque, conseiller  
Monsieur Michel Martin, conseiller  
Monsieur Denis Millier, conseiller  
Monsieur Jean Murray, conseiller  
Monsieur Normand Teasdale, conseiller substitut  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

### Était absent :

Monsieur Michel Aubin, conseiller, remplacé par monsieur Normand Teasdale

### Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC  
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC  
Monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC  
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à  
titre de secrétaire

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2011
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
  - 7.1 Règlement numéro 10.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
  - 7.2 Règlement numéro 11.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement

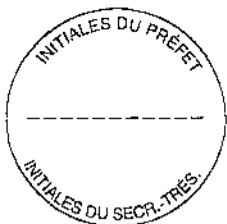
11-08-175



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2011 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 août 2011 du Comité des finances
11. Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 août 2011 du Comité de sécurité incendie
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 12.1 Ville de Beloeil : résolution numéro 2011-06-291 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
  - 12.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-83 modifiant le règlement de zonage
  - 12.3 Ville de Chambly : règlements de modification
    - 12.3.1 Règlement numéro 93-02-188A modifiant le règlement de zonage
    - 12.3.2 Règlement numéro 93-02-189A modifiant le règlement de zonage
    - 12.3.3 Règlement numéro 93-02-190A modifiant le règlement de zonage
  - 12.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-127 modifiant le règlement de zonage
  - 12.5 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-131 modifiant le règlement de zonage
  - 12.6 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlements de modification
    - 12.6.1 Règlement numéro 786-11 modifiant le plan d'urbanisme
    - 12.6.2 Règlement numéro 787-11 modifiant le règlement de zonage
    - 12.6.3 Règlement numéro 788-11 modifiant le règlement de lotissement
  - 12.7 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - 12.7.1 Règlement numéro 08.08.03.10 modifiant le plan d'urbanisme
    - 12.7.2 Règlement numéro 08.09.13.11 modifiant le règlement de zonage
    - 12.7.3 Règlement numéro 08.10.02.11 modifiant le règlement de lotissement
    - 12.7.4 Règlement numéro 99.16.10.11 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
    - 12.7.5 Règlement numéro 99.18.09.11 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
13. Déclaration de compétence relative à la collecte et au transport des matières résiduelles domestiques putrescibles
  - 13.1 Résolution d'intention et dépôt du projet de règlement
  - 13.2 Avis de motion
14. Règlement numéro 32-10-9 : entrée en vigueur
15. Schéma d'Aménagement : demandes de modification
  - 15.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire
  - 15.2 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu
  - 15.3 Ville de Chambly
16. CPTAQ : demandes d'avis
  - 16.1 Rogers Communication (dossier numéro 371942)
  - 16.2 AIBR (dossier numéro 400398)
17. Agent de développement culturel : madame Johanne Therrien
18. Domaine de Rouville : projet de loi d'intérêt privé
19. Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu : aide financière 2011



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 20. Cours d'eau

- 20.1 Petite Décharge Noire, branche 2 : approbation de facture de la MRC des Maskoutains
- 20.2 Cours d'eau Noiseux : entente avec la MRC de Rouville et octroi d'un mandat à BMI experts-conseils inc.
- 20.3 Cours d'eau Cochon, branche 6 : approbation de facture
- 20.4 Branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier : décret des travaux, octroi du contrat et surveillance des travaux
- 20.5 Branche 34 du ruisseau à l'Ours : décret des travaux, octroi du contrat et surveillance des travaux

### 21. PMAD : mémoire à la CMM

### 22. Demandes d'appui

- 22.1 MRC du Domaine-du-Roy : routes forestières
- 22.2 Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville : service de halte-garderie
- 22.3 MRC de Papineau : redditions de comptes aux ministères
- 22.4 Union des transports adaptés et collectifs du Québec : financement, modes d'ajustement et niveau de service
- 22.5 MRC de Rimouski-Neigette : heures de circulation des véhicules hors route
- 22.6 CRÉ Montérégie Est : transport en milieu rural

### 23. Divers

### 24. Interventions de l'assistance

### 25. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, fait part au Conseil de son insatisfaction par rapport aux aménagements de la route 223 dans le vieux Beloeil.

Monsieur Pierre Dubeau, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au préfet si la rencontre avec le CN, au sujet des vibrations, a eu lieu.

#### POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2011

11-08-176

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2011 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 5. CORRESPONDANCE

- 11-669 13-06-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception de l'avis d'entrée en vigueur de notre règlement numéro 32-10-8.
- 11-670 13-06-11 Courriel de MONSIEUR DANIEL CASTONGUAY, directeur général, CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à leur assemblée publique d'information, le 15 juin 2011.



## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution  
ou annulation

- 11-671 13-06-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception du projet de règlement numéro 32-11-11, modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-672 13-06-11 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de leurs activités.
- 11-673 13-06-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL LEBLANC, directeur adjoint, responsable des secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre demande d'entretien du cours d'eau branche 34 du ruisseau à l'Ours situé sur le territoire de Saint-Jean-Baptiste.
- 11-674 13-06-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL LEBLANC, directeur adjoint, responsable des secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre demande d'entretien du cours d'eau branche 38 du ruisseau Coderre situé sur le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 11-675 13-06-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL LEBLANC, directeur adjoint, responsable des secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre demande d'entretien du cours d'eau Ducharme-Lussier, branche 7, situé à Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 11-676 13-06-11 Lettre de Me MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'assemblées publiques relatives au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-677 13-06-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 11.163 acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles.
- 11-678 13-06-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 08.08.03.10, 99.18.09.11, le projet de règlement numéro 08.12.05.11 et les seconds projets de règlement numéros 08.09.13.11 et 08.10.02.11, pour avis de conformité.
- 11-679 13-06-11 Résolution numéro 11.174 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, acceptant l'installation de ponceaux temporaires par la compagnie Ultramar ltée dans le cours d'eau sans désignation.
- 11-680 13-06-11 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à leur réunion du conseil d'administration le 22 juin 2011.
- 11-681 14-06-11 Résolution numéro 103-11 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles.
- 11-682 15-06-11 Communiqué de presse de la CRÉ MONTÉRÉGIE EST nous informant des projets sélectionnés dans le cadre des appels de projets du Fonds de développement régional.
- 11-683 15-06-11 Courriel de MONSIEUR MARC LACROIX, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, et de MONSIEUR NORMAND BERGERON, président-directeur général, INFRASTRUCTURE QUÉBEC, nous informant des critères d'admissibilité des projets du Fonds pour les partenariats public-privé (PPP).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-684 16-06-11 Résolution numéro 2011-06-1860 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE, demandant de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès de la FQM, pour appui du Conseil.
- 11-685 16-06-11 Courriel de MONSIEUR JACQUES LA RUE, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous informant d'une prochaine étude sur la gestion des fonds et des portefeuilles des CLD et nous demandant notre collaboration à ce sujet.
- 11-686 16-06-11 Courriel de MADAME JOSÉE BÉLANGER, chargée des projets spéciaux, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant de la liste des documentaires des cinéastes qui prendront part à la Course Montérégie Est.
- 11-687 17-06-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de l'abandon du deuxième projet de règlement numéro 845-126.
- 11-688 17-06-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-127, pour avis de conformité.
- 11-689 17-06-11 Communiqué de MONSIEUR DAVID PÉPIN, agent de projet, LES ARTS ET LA VILLE, nous informant d'un appel de candidatures pour l'activité « Les Laboratoires artistiques de développement local » invitant les municipalités à participer.
- 11-690 17-06-11 Courriel de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre envoi relatif à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-8.
- 11-691 20-06-11 Courriel de MADAME MICHELINE MARTEL, directrice au transport adapté et collectif régional, MRC DES MASKOUTAINS, demandant l'appui des MRC du Québec afin que le ministère des Transports prenne en considération les besoins de la population ainsi que la capacité financière de payer des municipalités dans le cadre du renouvellement de la Politique en transport collectif incluant le programme de transport adapté.
- 11-692 21-06-11 Courriel de MONSIEUR STÉPHANE LAMOUREUX, coordonnateur de projet, et de MADAME CÉCILE TARTERA, aide à la coordination de projet, CLUBS CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT, nous informant d'un projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du ruisseau Coderre, pour appui du Conseil.
- 11-693 22-06-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception des documents concernant l'adoption du règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-694 22-06-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception des documents concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-4.1 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-695 22-06-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception des résolutions numéros 11-04-124 et 11-04-125 concernant les statuts de constitution de la société d'économie mixte et la demande financière au MDDEP, dans le cadre du projet de biométhanisation.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-696 22-06-11 Communiqué de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué nous invitant aux 2èmes Rencontres interrégionales sur la réussite et la persévérance scolaires, les 19 et 20 octobre 2011.
- 11-697 22-06-11 Communiqué de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant du Forum international de l'Économie sociale et solidaire, du 17 au 20 octobre 2011.
- 11-698 22-06-11 Décision de la CPTAQ portant sur une demande de Carrière Mont-Saint-Hilaire inc. située sur le territoire de Saint-Jean-Baptiste.
- 11-699 23-06-11 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & LECHASSEUR, nous transmettant une opinion juridique portant sur le RCI sur la protection des bois numéro 46-10.
- 11-700 23-06-11 Courriel de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les certificats attestant la tenue des registres pour les règlements d'urbanisme numéros 422-U et 423-U.
- 11-701 23-06-11 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué nous informant du dépôt du premier plan d'action régional concerté pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie Est.
- 11-702 27-06-11 Courriel de MADAME MARTINE RUEL, coordonnatrice, COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE, nous informant d'une enveloppe budgétaire accordée à des projets pour la mise en valeur de la faune à l'échelle régionale et nous informant sur l'appel de projets.
- 11-703 27-06-11 Courriel de MADAME MANON BOUTHOT, gestionnaire principale, CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à une conférence de presse, le 4 juillet 2011.
- 11-704 28-06-11 Courriel de MONSIEUR GHISLAIN MÉNARD, directeur général, MRC DE PAPINEAU, nous transmettant la résolution numéro 2011-05-106 demandant aux ministères de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales, pour appui du Conseil.
- 11-705 29-06-11 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant le projet de règlement numéro 11-324 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 11-706 29-06-11 Courriel de MONSIEUR NORMAND FONTAINE, président, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE VERCHÈRES, nous invitant au cocktail de lancement de l'Exposition agricole de Calixa-Lavallée, le 8 juillet 2011.
- 11-707 29-06-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 10.03, pour avis d'opportunité.
- 11-708 29-06-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le projet de règlement numéro 99.16.10.11, pour avis de conformité.
- 11-709 29-06-11 Certificats de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant les avis publics portant sur la tenue d'assemblées publiques relatives au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-710 29-06-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement numéro U-120-131, pour avis de conformité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-711 29-06-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 24 mars 2011 de la MRCVR.
- 11-712 29-06-11 Courriel de l'ADGMRCQ, nous transmettant la résolution numéro 10920-06-2011 de la MRC de La Nouvelle-Beauce demandant que de nouveaux budgets soient consentis, dans le cadre des programmes RénoVillage et LAAA, et que ceux existants soient majorés, pour appui du Conseil.
- 11-713 29-06-11 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un document, intitulé : « Un grand Montréal attractif, compétitif et durable - Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement avril 2011 ».
- 11-714 29-06-11 Courriel de MADAME MARTINE RUEL, coordonnatrice, COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE, nous informant d'une enveloppe budgétaire pour le soutien de projets fauniques régionaux.
- 11-715 30-06-11 Lettre de MONSIEUR GÉRALD TREMBLAY, président, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un document, intitulé : « Un grand Montréal attractif, compétitif et durable - Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement avril 2011 ».
- 11-716 30-06-11 Certificats de publication de MADAME NANCY FORTIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, concernant des avis publics portant sur la tenue d'assemblées publiques relatives au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-717 30-06-11 Lettre de MONSIEUR MARC LACROIX, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-718 30-06-11 Courriel de MADAME BRIGITTE BROUILLETTE, MRC DE ROUSSILLON, nous informant de la date des assemblées publiques de consultation pour le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (PMAD).
- 11-719 30-06-11 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant le projet de règlement numéro 162-20 modifiant leur schéma d'aménagement révisé.
- 11-720 30-06-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 32-11-11 modifiant notre Schéma d'Aménagement Révisé.
- 11-721 30-06-11 Lettre de MONSIEUR LOUIS BEAUCLAIR, chargé des projets agricoles, FAHEY + ASSOCIÉS, nous offrant leurs services professionnels dans le cadre du plan de développement de la zone agricole.
- 11-722 30-06-11 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 11-06-8388 portant sur l'acceptation de la soumission de Huard Excavation inc. pour les travaux d'entretien sur le cours d'eau Duclos-Casavant.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

- 11-723 04-07-11 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, accusant réception de notre règlement numéro 32-11-11 et nous transmettant la résolution numéro CE10-091 mentionnant qu'elle n'émettra pas d'avis de conformité compte tenu des travaux en cours pour le plan métropolitain et du nouveau partage des compétences en aménagement.
- 11-724 04-07-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-107-2011 demandant des travaux d'entretien pour le cours d'eau Branche 56 du ruisseau Beioeil.
- 11-725 04-07-11 Lettre de MONSIEUR YVES MÉNARD, président, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE, nous offrant la possibilité de soumettre une candidature pour le Prix Hommage.
- 11-726 05-07-11 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous transmettant le règlement numéro 208-11 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-727 05-07-11 Copie d'une lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, adressée à MONSIEUR DENIS MILLIER, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, accordant un délai pour adopter les règlements de concordance nécessaires pour tenir compte du Schéma d'Aménagement de la MRC.
- 11-728 05-07-11 Courriel de MADAME JOHANNE ALIX, MRC BROME-MISSISQUOI, nous transmettant la résolution numéro 216-0611 demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'énoncer clairement et de limiter la portée des orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement du territoire, pour appui du Conseil.
- 11-729 05-07-11 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre projet de règlement numéro 32-11-11.
- 11-730 06-07-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1243-10-2011 et 1245-20-2011, pour avis de conformité.
- 11-731 06-07-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-204-2011, 1248-205-2011, 1250-51-2011 et 1250-52-2011, pour avis de conformité.
- 11-732 06-07-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2011-06-295 acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles.
- 11-733 06-07-11 Certificat de publication de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-11-10.
- 11-734 06-07-11 Certificat de publication MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu du projet de règlement numéro 32-11-11.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-735 06-07-11 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'assemblées publiques relatives au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-736 06-07-11 Courriel de MADAME GINETTE GAGNON, conseillère en communication - direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous transmettant un communiqué de presse annonçant le début de la renumérotation des sorties de l'autoroute 30.
- 11-737 06-07-11 Courriel de MONSIEUR STÉPHANE BERNARD, ÉNAP, nous transmettant un fichier Excel à compléter pour une étude du ministère du Tourisme sur les investissements publics en tourisme.
- 11-738 06-07-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2011-06-291 relative à un P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 11-739 06-07-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE GOSSELIN, ingénieur-conseil, portant sur des travaux relatifs à un ponceau sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- 11-740 07-07-11 Lettre de MONSIEUR RICHARD ROBERT, secrétaire général, EXPO DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant au banquet d'ouverture de l'Exposition, le 29 juillet 2011.
- 11-741 07-07-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 32-10-8 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-742 07-07-11 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 11-06-190, acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales.
- 11-743 08-07-11 Lettre de MONSIEUR JACQUES LAFLAMME, direction de la planification stratégique et de l'évolution organisationnelle, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous transmettant un document, intitulé : « Survol - Enquête sur les pratiques culturelles au Québec - Faits saillants 2009 ».
- 11-744 08-07-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 08.09.13.11, 08.10.02.11, 08.12.05.11, 99.16.10.11 ainsi que les premiers projets de règlement numéros 08.09.14.11 et 08.10.03.11, pour avis de conformité.
- 11-745 08-07-11 Lettre de MONSIEUR MARIO CARON, président, ADGMRCQ nous transmettant un sondage à compléter concernant l'identification des activités réalisées par notre MRC.
- 11-746 11-07-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre correspondance relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant notre RCI sur la protection des bois.
- 11-747 11-07-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 11.210 demandant à la MRC de procéder à l'entretien du cours d'eau branche des Vingt-Quatre-Nord du cours d'eau Bernard.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-748 11-07-11 Lettre de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général par intérim, CDBME, nous transmettant leur rapport annuel 2010-2011.
- 11-749 11-07-11 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-06-178 acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales, ainsi que les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'assemblées publiques relative au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-750 11-07-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-109 relative à un P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 11-751 12-07-11 Résolution numéro 2011-07-138 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, demandant un nettoyage du cours d'eau Meunier-Borduas sur leur territoire.
- 11-752 12-07-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 11.07, pour avis d'opportunité.
- 11-753 13-07-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-117-2011, acceptant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard de la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles.
- 11-754 13-07-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif à l'entrée en vigueur de notre règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-755 13-07-11 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur de notre règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-756 13-07-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2011-07-212 informant la MRC de son désaccord face à la déclaration de compétence à l'égard de la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales.
- 11-757 13-07-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des séances ordinaires du 28 avril et du 26 mai 2011 de la MRC.
- 11-758 13-07-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les premiers projets de règlement numéros U-120-132, U-130-42 et U-180-15, pour avis de conformité.
- 11-759 13-07-11 Lettre de MONSIEUR DENIS LAPLANTE, urbaniste, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant une demande d'exclusion de la zone agricole permanente adressée à la CPTAQ, pour appui de la MRC.
- 11-760 13-07-11 Courriel de MADAME JOHANNE LAPERRIÈRE, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE, nous transmettant leur résolution 281.07.11 appuyant la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, dans sa demande d'un service de halte-garderie durant le congrès de la FQM.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-761 14-07-11 Courriel de MADAME LYNE LEFEBVRE, chargée de projet, GAZ MÉTRO, nous transmettant des documents relatifs à une demande d'attestation de conformité pour des travaux de cours d'eau situés dans les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 11-762 14-07-11 Courriel de MONSIEUR CHRISTIAN BOUCHARD, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ, nous transmettant la résolution numéro 184-06-11 demandant au gouvernement de dégager de nouveaux budgets dans le cadre des programmes Rénovillage et LAAA, pour appui du Conseil.
- 11-763 14-07-11 Courriel de MONSIEUR MARIO GAGNON, directeur général adjoint, MRC DU DOMAINE-DU-ROY, nous transmettant la résolution numéro 2011-158 demandant à la FQM de faire les représentations nécessaires afin de soustraire l'aménagement et l'entretien des routes forestières au décret de la construction, pour appui du Conseil.
- 11-764 15-07-11 Copie d'une lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, adressée à MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, transmettant la résolution numéro 2011-07-215 demandant une prolongation de délai pour l'adoption de leurs règlements de concordance.
- 11-765 15-07-11 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les certificats de publications d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-766 15-07-10 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception du règlement numéro 32-10-9 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-767 15-07-11 Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-768 15-07-11 Certificat de publication de MADAME NANCY FORTIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-769 15-07-11 Courriel de MADAME BRIGITTE BROUILLETTE, TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD, nous convoquant à une rencontre, le 23 août 2011.
- 11-770 15-07-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception de l'avis d'entrée en vigueur de notre règlement numéro 46-10-1-1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-771 18-07-11 Lettre de MADAME JOHANNE BRODEUR, directrice, GÉNIVAR, nous transmettant une demande de permis pour la réalisation d'un émissaire pluvial à un cours d'eau dans un projet domiciliaire à Carignan.
- 11-772 18-07-11 Lettre de MONSIEUR JEAN MURRAY, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, portant sur une demande de modification au Schéma d'Aménagement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-773 18-07-11 Lettre de MADAME JULIE WAITE, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-774 18-07-11 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant qu'aucune nouvelle demande d'adaptation de domicile n'a été reçue pour le mois de juin 2011.
- 11-775 18-07-11 Lettre de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 11-05-153 demandant de modifier les normes relatives à l'accessibilité au programme RénoVillage.
- 11-776 18-07-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 155 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-777 18-07-11 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, chef du service du greffe et assistance-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le règlement numéro CA-2011-162 modifiant leur schéma d'aménagement et de développement.
- 11-778 18-07-11 Lettre de MONSIEUR IVAN RUSCITTI, chef du service des projets - direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous transmettant une demande de certificat de conformité relative à des travaux d'entretien sur un pont au-dessus de la rivière des Hurons à Saint-Jean-Baptiste.
- 11-779 18-07-11 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC et de MADAME EVE DUFRESNE, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant le rapport final des travaux de la branche 6 du Ruisseau Cochon.
- 11-780 18-07-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les projets de règlement d'urbanisme numéros 786-11, 787-11, 788-11, 791-11 et 792-11 pour avis de conformité.
- 11-781 19-07-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-782 19-07-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant notre RCI sur la protection des bois.
- 11-783 19-07-11 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ GAGNÉ, direction de la gestion du domaine hydrique, CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC, accusant réception de notre demande d'information concernant les chenaux de Carignan.
- 11-784 19-07-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'assemblées publiques relatives au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-785 19-07-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-225 portant sur une demande de modification au Schéma d'Aménagement de la MRC.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-786 19-07-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-217 acceptation la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales.
- 11-787 19-07-11 Lettre de MADAME ANNIE DAUDELIN, technicienne en environnement, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant quatre (4) copies certifiées conformes de la résolution BD-11-291 portant sur une entente avec la compagnie Ultramar concernant la Branche principale du Ruisseau Beloeil.
- 11-788 19-07-11 Lettre de MADAME JOHANNE BRODEUR, directrice, GENIVAR, nous transmettant une nouvelle impression des plans relatifs à la réalisation d'un émissaire pluvial à un cours d'eau dans un projet domiciliaire à Carignan.
- 11-789 19-07-11 Courriel de MONSIEUR JEANNOT RICHARD, vice-président opérations et développement, RECYC-QUÉBEC, nous informant des modifications apportées au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables à la suite de l'adoption du projet de loi 88.
- 11-790 19-07-11 Lettre de MONSIEUR YVON TARDY, inspecteur municipal et directeur des services techniques, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un cédérom de leur réglementation d'urbanisme, pour avis de conformité.
- 11-791 20-07-11 Courriel de MADAME JULIE BOURDON, agente de communication, FORUM JEUNESSE, nous informant du lancement du 2<sup>e</sup> appel de projets du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)
- 11-792 20-07-11 Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-793 20-07-11 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC LABRECQUE, président, AQTIM, nous invitant à participer à leur colloque annuel les 22 et 23 septembre 2011.
- 11-794 20-07-11 Lettre de MONSIEUR DANIEL VERMEERSCH, directeur général, et de MONSIEUR LOUIS GAGNON, président, CORPORATION GENS AU TRAVAIL, nous transmettant leur rapport annuel 2010-2011 et nous demandant une aide financière.
- 11-795 20-07-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la non-conformité aux orientations gouvernementales du règlement numéro 32-11-11 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-796 20-07-11 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 11-324 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-797 20-07-11 Décision de la CPTAQ, portant sur une demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de McMasterville.
- 11-798 22-07-11 Lettre de MONSIEUR FERNAND BRILLANT, président bénévole, et MADAME MONIQUE DEBLOIS, agente de développement, SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, nous invitant à la 7<sup>e</sup> édition du Gala des Grands Chefs, le 22 septembre 2011.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-799 25-07-11 Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2011-248 acceptant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales.
- 11-800 25-07-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant d'une enveloppe budgétaire de 25 000 \$ disponible dans le cadre du programme RénoVillage pour l'année 2011-2012.
- 11-801 25-07-11 Lettre de MADAME CLAIRE BOLDUC, présidente, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, nous transmettant la revue de presse de « Ruralia, l'événement » et nous invitant à devenir membre de leur association.
- 11-802 25-07-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-188A, pour avis de conformité.
- 11-803 25-07-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-189A, pour avis de conformité.
- 11-804 26-07-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement numéro 32-11-10 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-805 27-07-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant le règlement numéro 162-20 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 11-806 28-07-11 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS THERRIAULT, inspecteur en bâtiment VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant des avis d'infraction au règlement numéro 46-10 sur la protection des bois.
- 11-807 28-07-11 Lettre de MADAME DANIELÉ POTVIN, greffe, direction générale et cabinet du maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2011-07-229 acceptant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales.
- 11-808 28-07-11 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous invitant à leur 14<sup>e</sup> Journée des membres, le 20 août 2011.
- 11-809 28-07-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-810 29-07-11 Courriel de MADAME NICOLE BOUCHARD, directrice par intérim - service rénovation et adaptation de domicile, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant de la fin du financement du programme Pyrite.
- 11-811 29-07-11 Lettre de MADAME CHRISTINE ST-PIERRE, ministre, MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, nous transmettant un document : « Révolution tranquille 50 ans - un courant d'inspiration en culture ».
- 11-812 29-07-11 Lettre de MONSIEUR SEAN FINN, vice-président exécutif - services corporatifs, CN, demandant une rencontre avec les maires des villes concernées pour un suivi des études de vibrations.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-813 29-07-11 Lettre de MONSIEUR JACQUES LA RUE, directeur régional de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un document, intitulé : « Bilan des réalisations 2010-2011 ».
- 11-814 29-07-11 Courriel de MADAME ANNIE GAUTHIER, conseillère en développement, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant aux rencontres d'information concernant l'appel de projets pour le développement de saines habitudes de vie en Montérégie Est.
- 11-815 01-08-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le second projet de règlement d'urbanisme numéro 792-11 ainsi que les règlements numéros 786-11, 787-11 et 788-11 pour avis de conformité.
- 11-816 02-08-11 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur, CFE DESJARDINS DU RICHELIEU, nous remerciant de notre soutien à la deuxième édition du Tour de la Montagne au profit de la Fondation Honoré-Mercier.
- 11-817 02-08-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-205-2011 et 1250-51-2011.
- 11-818 02-08-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet des règlements d'urbanisme numéros 1248-204-2011 et 1250-52-2011.
- 11-819 02-08-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le premier projet des règlements d'urbanisme numéros 1245-21-2011, 1248-206-2011 et 1250-53-2011.
- 11-820 03-08-11 Lettre de MADAME DORINA MATEI, direction des affaires juridiques, CPTAQ, demandant une recommandation sous forme de résolution du Conseil relativement à une demande de la Régie d'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
- 11-821 04-08-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-190A, pour avis de conformité.
- 11-822 04-08-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur l'entrée en vigueur de notre règlement 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-823 04-08-11 Copie d'une lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, directrice, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC, adressée à MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accordant un délai de prolongation afin d'adopter les règlements de concordance au Schéma d'Aménagement de la MRC.
- 11-824 05-08-11 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, directrice, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre règlement numéro 32-11-10 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 11-825 05-08-11 Lettre de MONSIEUR GUY LAVOIE, chef du service des projets, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, nous informant de la prochaine reprise des travaux de réfection des ponts de l'autoroute 10, au-dessus de la rivière Richelieu, à Richelieu et d'une rencontre à cet effet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-826 05-08-11 Lettre de MONSIEUR XAVIER TURCOTTE-SAVOIE, conseiller politique, CABINET DU MINISTRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre résolution numéro 11-06-168, concernant le respect des règles relatives aux cours d'eau.
- 11-827 05-08-11 Lettre de MONSIEUR ALAIN COUSSON, directeur général et greffier adjoint, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant leur règlement d'urbanisme numéro 243-83, pour avis de conformité.
- 11-828 08-08-11 Certificat de publication de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, de l'avis public portant sur l'entrée en vigueur de notre règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-829 08-08-11 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication de l'avis public relatif à l'entrée en vigueur de notre règlement numéro 46-10-1.1 modifiant le RCI sur la protection des bois.
- 11-830 08-08-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-190A ainsi que la résolution numéro 2011-08-532 l'adoptant, pour avis de conformité.
- 11-831 08-08-11 Lettre de MADAME KARINE LAVOIE, conseillère en communication, BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant le rapport sur le Programme de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours.
- 11-832 09-08-11 Courriel de MADAME KARINE FILIATRAULT, responsable du PRDIRT, COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE, nous transmettant un document d'information, intitulé : « Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier ».
- 11-833 10-08-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2011-08-511 informant la MRC que la ville de Chambly entend conserver son autonomie locale et continuer à assumer la responsabilité de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles sur son territoire.
- 11-834 10-08-11 Lettre de MADAME MARJORIE TURMEL, conseillère politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre résolution numéro 11-06-171 concernant une demande d'injection de nouveaux budgets dans le cadre des programmes RénoVillage et Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).
- 11-835 10-08-11 Lettre de MONSIEUR ÉRIC PELLETIER, chargé de projets, BPR, nous transmettant une demande de permis dans le cadre de l'aménagement d'un bassin de rétention pour un projet domiciliaire situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.
- 11-836 11-08-11 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-131-2011 concernant une demande de modification au Schéma d'Aménagement.
- 11-837 11-08-11 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC LABRECQUE, président, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL ET MUNICIPAL, nous invitant à leur banquet qui se tiendra lors du colloque annuel.
- 11-838 11-08-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-250 portant sur un P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-839 11-08-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2011-251 portant sur un P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 11-840 11-08-11 Courriel de MADAME NANCY FORTIER, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant leur résolution numéro 2011-08-166 acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales.
- 11-841 11-08-11 Courriel de MONSIEUR JACQUES CHARBONNEAU, président JORA COMPOST, demandant une rencontre des membres du Conseil afin de présenter leur produit.
- 11-842 11-08-11 Lettre de MADAME LYNE LEFEBVRE, chargée d'ingénierie, GAZMÉTRO, portant sur une demande de certificat d'autorisation concernant l'installation d'une conduite d'acier sous le lit de trois (3) cours d'eau situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 11-843 11-08-11 Demande de la CPTAQ pour une recommandation concernant la compagnie Rogers Communications inc., sur le territoire de la ville de Beloeil.
- 11-844 12-08-11 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SASSEVILLE, directeur, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous transmettant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2011-2012 à 2013-2014.

### PUBLICATIONS MAI 2011

Développement social	Vol. 12, no 1 Juin 2011
L'approche	Printemps 2011 Vol. 11, no 1
Carrefour COMAQ	Été 2011
Le Monde forestier	Vol. 25, no 06 Juillet-août 2011
Perspective Grand Montréal	Juillet 2011
Voir vert	Été 2011
Inter Action	Vol. 2, no 2 Été-Automne 2011

### POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

11-08-177

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-07, du chèque 17217 au chèque 17305, pour un montant total de 756 384,18 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

#### 7.1 Règlement numéro 10.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

11-08-178

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 10.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète une participation financière à des travaux de réaménagement d'une intersection existante sur le réseau routier qui seront entrepris et pris en charge par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 10.03 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, décrétant une participation financière à des travaux de réaménagement d'une intersection existante sur le réseau routier qui seront entrepris et pris en charge par le ministère des Transports du Québec.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 7.2 Règlement numéro 11.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

11-08-179

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 11.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète l'exécution de travaux de pavage sur une voie de circulation existante;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 11.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, décrétant l'exécution de travaux de pavage sur une voie de circulation existante.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

**POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2011 du Comité consultatif agricole.

**POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 AOÛT 2011 DU COMITÉ DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 août 2011 du Comité des finances.

**POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AOÛT 2011 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la rencontre du 16 août 2011 du Comité de sécurité incendie.

**POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

12.1 Ville de Beloeil : résolution numéro 2011-06-291 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

11-08-180

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté la résolution numéro 2011-06-291 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2011-06-291, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Beloeil, doit être approuvée par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2011-06-291, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-071, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que la résolution numéro 2011-06-291 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2011-06-291, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Beloeil, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-83 modifiant le règlement de zonage

11-08-181

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-83 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-83, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-83, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-072, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

11-08-181  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 243-83 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-83, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3. Ville de Chambly : règlements de modification

12.3.1 Règlement numéro 93-02-188A modifiant le règlement de zonage

11-08-182

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-188A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-188A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-188A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-073, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-188A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-188A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3.2 Règlement numéro 93-02-189A modifiant le règlement de zonage

11-08-183

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-189A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-189A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-189A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-074, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-189A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

11-08-183  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-189A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3.3 Règlement numéro 93-02-190A modifiant le règlement de zonage

11-08-184

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-190A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-190A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-190A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-075, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-190A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-190A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-127 modifiant le règlement de zonage

11-08-185

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-127 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-127, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-127, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-076, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 845-127 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-127, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

12.5 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-131 modifiant le règlement de zonage

11-08-186

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-131 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-131, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-131, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-077, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro U-120-131 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-131, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlements de modification

12.6.1 Règlement numéro 786-11 modifiant le plan d'urbanisme

11-08-187

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 786-11 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 786-11, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé le règlement numéro 786-11 de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste eu égard à sa conformité au Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE suite à son analyse, le Comité consultatif régional d'aménagement ne recommande pas au Conseil d'approuver le règlement numéro 786-11 puisqu'il permet l'exploitation d'une partie d'un terrain de golf à l'extérieur de l'affectation récréation, donc dans l'affectation agricole tandis que le Schéma d'Aménagement Révisé permet ces usages seulement à l'intérieur de l'affectation récréation et non pas dans l'affectation agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 786-11, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, ne soit pas approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu puisque certaines de ses dispositions permettent la réalisation d'usages récréatifs, tel un golf, dans l'affectation agricole contiguë à l'affectation protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 12.6.2 Règlement numéro 787-11 modifiant le règlement de zonage

11-08-188

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 787-11 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 787-11, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé le règlement numéro 787-11 de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste eu égard à sa conformité au Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE suite à son analyse, le Comité consultatif régional d'aménagement ne recommande pas au Conseil d'approuver le règlement numéro 787-11 puisqu'il permet l'exploitation d'une partie d'un terrain de golf à l'extérieur de l'affectation récréation, donc dans l'affectation agricole, tandis que le Schéma d'Aménagement Révisé permet ces usages seulement à l'intérieur de l'affectation récréation et non pas dans l'affectation agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 787-11, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, ne soit pas approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu puisque certaines de ses dispositions permettent la réalisation d'usages récréatifs, tel un golf, dans l'affectation agricole contigüe à l'affectation protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.6.3 Règlement numéro 788-11 modifiant le règlement de lotissement

11-08-189

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a adopté le règlement numéro 788-11 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 788-11, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 788-11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-080, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 788-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 788-11, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-08-190

### 12.7 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification

#### 12.7.1 Règlement numéro 08.08.03.10 modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 08.08.03.10 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 08.08.03.10, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 08.08.03.10, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-081, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 08.08.03.10 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08.08.03.10, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-191

#### 12.7.2 Règlement numéro 08.09.13.11 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 08.09.13.11 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 08.09.13.11, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 08.09.13.11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-082, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 08.09.13.11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08.09.13.11, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-08-192

#### 12.7.3 Règlement numéro 08.10.02.11 modifiant le règlement de lotissement

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

11-08-192  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 08.10.02.11 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 08.10.02.11, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 08.10.02.11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-083, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 08.10.02.11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 08.10.02.11, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7.4 Règlement numéro 99.16.10.11 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

11-08-193

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 99.16.10.11 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.16.10.11, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.16.10.11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-084 recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 99.16.10.11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.16.10.11, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7.5 Règlement numéro 99.18.09.11 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble

11-08-194

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution  
ou annotation

11-08-194  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 99.18.09.11 modifiant son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.18.09.11, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.18.09.11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-08-085 recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 99.18.09.11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.18.09.11, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES PUTRESCIBLES

13.1 Résolution d'intention et dépôt du projet de règlement

11-08-195

ATTENDU QU'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien, relativement au domaine des matières résiduelles domestiques putrescibles;

ATTENDU QUE le Conseil, après réflexion sur le sujet, entend gérer la compétence relative à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles, et ce, à l'égard des municipalités de Beloeil, de Carignan, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'enclencher les procédures permettant d'officialiser la prise en charge de cette compétence par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal précisent les modalités applicables

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu annonce son intention de déclarer sa compétence à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles domestiques putrescibles.

QUE la déclaration de compétence concerne certaines municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités locales concernées du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour le suivi requis, selon les dispositions prévues aux articles 678.0.2.3 et suivant du Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 13.2 Avis de motion

11-08-196

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR MICHEL GILBERT À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT, PAR LEQUEL LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU DÉCLARERA SA COMPÉTENCE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES PUTRESCIBLES, SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL.

### POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 32-10-9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

11-08-197

ATTENDU QUE le règlement numéro 32-10-9 modifie le Schéma d'Aménagement afin d'introduire des mesures d'encadrement concernant l'affichage commercial à proximité de certaines sorties de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement et tel que prescrit par l'article 53.10 de la LAU, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte le document, intitulé : "Règlement numéro 32-10-9 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 32-06 : document sur la nature des modifications et document argumentaire", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 15. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : DEMANDES DE MODIFICATION

#### 15.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire

11-08-198

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire, par sa résolution numéro 2011-225, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin d'abord de reconnaître un secteur résidentiel inscrit à l'intérieur d'une affectation industrielle et, ensuite, d'inclure un nouvel îlot déstructuré commercial dans l'affectation agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé la demande de la ville de Mont-Saint-Hilaire et, par sa résolution numéro 11-08-089, recommande au Conseil d'apporter les modifications demandées au Schéma d'Aménagement

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Martin  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable aux modifications demandées par la ville de Mont-Saint-Hilaire par sa résolution numéro 2011-225

QUE le Conseil de la MRC mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires aux modifications du Schéma d'Aménagement demandées par la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 15.2 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

11-08-199

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, par sa résolution numéro R-131-2011, demande à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement afin de rendre possible des usages de nature para-industrielle dans l'affectation agricole et la réalisation d'un gîte touristique dans une résidence existante et implantée dans une affectation conservation;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé la demande de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et, par sa résolution numéro 11-08-088, ne recommande pas au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement en vue de permettre des usages de nature para-industrielle en affectation agricole, mais recommande cependant d'apporter les modifications nécessaires pour permettre la réalisation d'un gîte touristique dans une résidence existante dans une affectation conservation

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à une partie des modifications demandées par la résolution numéro R-131-2011 de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et, plus particulièrement, en ce qui concerne la possibilité de réaliser un usage de gîte touristique dans une résidence existante dans une affectation conservation.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'est pas favorable à une partie des modifications demandées par la résolution numéro R-131-2011 de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu en ce qui concerne la possibilité de réaliser des usages de nature para-industrielle dans une affectation agricole.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires aux modifications du Schéma d'Aménagement demandées par la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu concernant la possibilité de réaliser un gîte touristique dans une résidence existante dans une affectation conservation.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 15.3 Ville de Chambly

11-08-200

ATTENDU QUE la ville de Chambly, par sa résolution numéro 2011-03-133, a demandé à la MRC de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à ne plus protéger les bois inclus dans la zone industrielle située dans le périmètre d'urbanisation de la ville de Chambly;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de la ville de Chambly et constate, après une analyse sérieuse, que des erreurs de compréhension ont été commises par plusieurs des acteurs impliqués au processus menant à l'adoption des dispositions de protection des bois inclus dans la zone industrielle de Chambly;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à modifier le Schéma d'Aménagement de façon à ne plus reconnaître, dans la mesure du possible, d'affectation conservation à l'endroit qui correspond à la zone industrielle de Chambly et, de ce fait, de les remplacer par une affectation industrielle de type 1;

ATTENDU QUE des modifications de même nature doivent par conséquent être aussi apportées au Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des bois

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à la demande de modification au Schéma d'Aménagement formulée par la résolution numéro 2011-03-133 de la ville de Chambly.



No de résolution  
ou annotation

11-08-200  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires à la préparation d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement en vue de remplacer certaines aires d'affectation conservation, actuellement reconnues dans la zone industrielle de Chambly, par une aire d'affectation industrielle de type 1.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires à la préparation d'un règlement de modification au Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des bois afin de ne plus protéger certains bois, qui le sont actuellement dans un secteur qui correspond à la zone industrielle de Chambly.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, madame la conseillère Diane Lavoie ainsi que messieurs les conseillers Jacques Durand, Bernard Gagnon, Michel Gilbert, Denis Lavoie, Denis Millier et Jean Murray ayant voté en faveur de la proposition, tandis que madame la conseillère Louise Lavigne ainsi que messieurs les conseillers Martin Lévesque, Michel Martin, Normand Teasdale et Jacques Villemaire ont voté contre.

### POINT 16. CPTAQ : DEMANDES D'AVIS

#### 16.1 Rogers Communications (dossier numéro 371942)

11-08-201

ATTENDU QUE la CPTAQ a demandé l'avis de la MRC en ce qui concerne la conformité au Schéma d'Aménagement de l'implantation d'une tour de télécommunication dans l'affectation agricole du territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé la demande et, par sa résolution numéro 11-08-086, recommande au Conseil d'émettre un avis favorable au projet puisqu'il ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'Aménagement

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à la CPTAQ qu'il est d'avis que le projet d'implantation d'une tour de télécommunication dans l'affectation agricole de la ville de Beloeil, par la compagnie Rogers Communications, est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16.2 AIBR (dossier numéro 400398)

00-08-202

ATTENDU QUE la CPTAQ a demandé l'avis de la MRC en ce qui concerne la conformité au Schéma d'Aménagement d'une station de surpression d'eau potable dans l'affectation agricole du territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé la demande et, par sa résolution numéro 11-08-087, recommande au Conseil d'émettre un avis favorable au projet puisqu'il ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'Aménagement

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à la CPTAQ qu'il est d'avis que le projet d'implantation d'une station de surpression dans l'affectation agricole de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, par la RAIBR, est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 17. AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : MADAME JOHANNE THERRIEN

11-08-203

ATTENDU QUE le poste d'agent de développement culturel est vacant depuis le départ de madame Chantal Lebel;

ATTENDU QUE des démarches relatives au recrutement d'une personne pour combler le poste ont été amorcées par le personnel de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé aux démarches de recrutement nécessaires afin de combler le poste d'agent de développement culturel;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Johanne Therrien

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Martin  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE madame Johanne Therrien soit et est embauchée pour occuper le poste d'agent de développement culturel, et ce, à partir du 12 septembre 2011.

QUE l'embauche de madame Johanne Therrien soit et est établie selon une base contractuelle de deux (2) ans, en relation avec le programme VVAP.

QUE l'engagement de madame Johanne Therrien soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste d'agent de développement culturel soient accordées à madame Johanne Therrien.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à madame Johanne Therrien en conformité aux modalités prévues à cet effet au Manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 18. DOMAINE DE ROUVILLE : PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

11-08-204

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a été intégré à celui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en 1998;

ATTENDU QUE parmi les composantes du territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste se retrouvent notamment des usages récréatifs et de villégiature qui s'inscrivent souvent à l'intérieur de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE parmi les ensembles récréatifs et de villégiature présents sur le territoire de Saint-Jean-Baptiste, une entreprise appelée Le Domaine de Rouville se démarque par son ampleur ainsi que par la qualité et l'intégrité de son développement;

ATTENDU QUE parmi les équipements de cette entreprise, on retrouve un golf de 36 trous qui sont tous situés dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE ce terrain de golf constitue un important volet des activités de l'entreprise qui a été planifié et instauré avant la venue de la *Loi sur la protection du territoire agricole* en 1978;

ATTENDU QUE 27 des 36 trous du terrain de golf en question étaient d'ailleurs complétés avant l'entrée en vigueur de cette loi;

ATTENDU QU'à ce moment, l'aménagement des 9 autres trous de ce qui allait devenir le parcours Richelieu avait déjà été entrepris et était en cours sur un lot voisin (partie du lot 4 149 079 correspondant au lot P-167 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste) dont la quasi-totalité avait été décapée par son propriétaire antérieur et qui avait été acquis aux fins spécifiques de permettre l'agrandissement du golf existant;



No de résolution  
ou annotation

11-08-204  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'aménagement de ces 9 autres trous est complété depuis longtemps et qu'il est illusoire de croire que ce terrain puisse retourner un jour à l'agriculture;

ATTENDU QUE pour pouvoir exploiter les 9 autres trous de son terrain de golf, l'entreprise a épuisé sans succès tous les recours judiciaires à sa disposition;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a toujours reconnu la qualité et l'intégrité des activités de cette entreprise et, de ce fait, considère primordial d'en permettre le plein essor;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est particulièrement sensible et favorable aux retombées sociales et économiques positives des activités de l'entreprise dans la région;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que des mesures extraordinaires doivent être entreprises afin de permettre l'exploitation complète du terrain de golf du Domaine de Rouville

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'exploitation du terrain de golf de la compagnie Domaine de Rouville inc. à Saint-Jean-Baptiste, et ce, pour l'ensemble des 36 trous existants.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à l'Assemblée nationale du Québec de procéder à l'adoption d'une loi d'intérêt privé visant à permettre l'exploitation de la partie du terrain de golf de la compagnie Domaine de Rouville inc., soit les 9 trous du parcours Richelieu, qui ne peut être exploitée présentement.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu propose à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi d'intérêt privé joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT, mesdames les conseillères Diane Lavoie et Louise Lavigne ainsi que messieurs les conseillers Jacques Durand, Denis Lavoie, Martin Lévesque, Miche Martin, Denis Millier, Jean Murray, Michel Gilbert et Jacques Villemaire ayant voté en faveur de la proposition, tandis que messieurs les conseillers Bernard Gagnon et Normand Teasdale ont voté contre.

POINT 19. CORPORATION GENS AU TRAVAIL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU :  
AIDE FINANCIÈRE 2011

- Meublétout

11-08-205

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déjà convenu, par sa résolution numéro 05-05-116, d'accorder une aide financière récurrente de 25 000 \$ par année à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour le fonctionnement des activités de Meublétout;

ATTENDU QUE cette aide financière est conditionnelle à ce que Meublétout offre ses services sur tout le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu a demandé à la MRC de majorer l'aide au montant de 27 000 \$;

ATTENDU QUE les représentants de la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu ont préparé un bilan des activités pour l'année 2010 ainsi que des prévisions pour l'année 2011 et que ces derniers ont été présentés au Comité des finances de la MRC qui s'en dit satisfait, mais recommande toutefois au Conseil de procéder au versement de l'aide pour l'année 2011, en majorant celle-ci à 26 000 \$



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

11-08-205  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'aide financière versée à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour les activités de l'année 2011 de l'entreprise Meublétout soit et est majorée à 26 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Boutique aux Fringues

11-08-206

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a accordé une aide financière de 26 000 \$ à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour le fonctionnement des activités de Meublétout;

ATTENDU QUE la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu a formulé, à l'origine, une demande d'aide supplémentaire de 7 000 \$ à la MRC en ce qui concerne le fonctionnement de son volet des vêtements usagés "La Boutique aux Fringues" mais demande de majorer ce montant à 9 000 \$;

ATTENDU QUE cette demande a été soumise au Comité des finances qui recommande au Conseil d'accorder une aide supplémentaire majorée à 8 000 \$, à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu, pour le fonctionnement du volet relatif aux vêtements usagés, l'entreprise "La Boutique aux Fringues"

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde une aide financière supplémentaire de 8 000 \$ à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu pour le fonctionnement des activités de l'année 2011 de La Boutique aux Fringues.

QUE l'aide supplémentaire de 8 000 \$ soit et est versée et, de ce fait, que les montants nécessaires soient inclus aux prévisions budgétaires de la MRC pour l'année 2012.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Corporation Gens au Travail de La Vallée-du-Richelieu de tenir une comptabilité et des états financiers distincts pour ses deux (2) entreprises qui pourront être présentés chaque année lorsqu'une aide financière sera demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. COURS D'EAU

20.1 Petite Décharge Noire, branche 2 : approbation de facture de la MRC des Maskoutains

11-08-207

ATTENDU QUE la Petite Décharge Noire et ses branches se trouvent sur le territoire des MRC de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains et sont, par conséquent, sous la juridiction du Bureau des délégués composé de ces deux (2) MRC;

ATTENDU QUE le 24 février 2011, les membres du Conseil se disaient favorables à la signature d'une entente avec la MRC des Maskoutains afin de lui déléguer la compétence du Bureau des délégués pour la durée des travaux;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente signée, la MRC des Maskoutains a procédé à l'arpentage ainsi qu'à la mise en plan pour l'entretien de la branche 2 de la Petite Décharge Noire et a récemment émis la facture numéro CRF1100266 correspondant à la part des coûts attribuable à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu en fonction des superficies contributives au bassin versant;



No de résolution  
ou annotation

11-08-207  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux cours d'eau recommande le paiement de ladite facture

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro CRF1100266 de la MRC des Maskoutains, au montant de 3 221,48 \$ taxes exclues, dont les frais sont attribuables à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et facturables à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 Cours d'eau Noiseux : entente avec la MRC de Rouville et octroi d'un mandat à BMI experts-conseils inc.

11-08-208

ATTENDU QU'une demande d'entretien a été déposée par un citoyen à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour le cours d'eau Noiseux;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 021-11 adoptée le 1<sup>er</sup> février 2011, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste demande à la MRC de procéder à l'entretien du cours d'eau Noiseux;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection de la coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, madame Julie Thibodeau, fait état d'un réel besoin d'entretien du cours d'eau;

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Noiseux traverse le territoire des municipalités de Saint-Jean-Baptiste en la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Saint-Mathias-sur-Richelieu en la MRC de Rouville et que, par conséquent, le cours d'eau se trouve sous la compétence commune de ces deux (2) MRC;

ATTENDU QUE l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que la compétence commune de deux (2) ou plusieurs MRC peut être exercée dans le cadre d'une entente;

ATTENDU QU'un projet d'entente relatif à la gestion des travaux dans le cours d'eau Noiseux a été soumis au Conseil et que celui-ci se dit favorable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU D'autoriser messieurs Gilles Plante et Bernard Roy, respectivement préfet et directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, à procéder à la signature d'une entente avec la MRC de Rouville relativement à la gestion des travaux nécessaires dans le cours d'eau Noiseux.

DE nommer la firme BMI experts-conseils inc., à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien du cours d'eau Noiseux, conformément à son offre de service datée du 31 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 Cours d'eau Cochon, branche 6 : approbation de factures

11-08-209

ATTENDU QUE la branche 6 du ruisseau Cochon est sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de la ville de Longueuil;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 10-08-214 adoptée le 5 août 2010, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait l'entreprise Béton Laurier inc. pour décréter et réaliser les travaux d'entretien dans la branche 6 du ruisseau Cochon;



No de résolution  
ou annotation

11-08-209  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les travaux de disposition des déblais ont été réalisés en conformité avec l'esprit du devis et à la satisfaction du surveillant des travaux;

ATTENDU QUE le surveillant des travaux et la coordonnatrice aux cours d'eau recommandent le paiement de la facture de Béton Laurier

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement des factures numéro C459 de Béton Laurier inc., au montant de 1 810,00 \$ plus taxes, et numéro 2011-129 de BMI experts-conseils inc., au montant de 3 430,63 \$ plus taxes, correspondant à la surveillance et aux travaux réalisés dans la branche 6 du ruisseau Cochon, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 64,14 % des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste et 35,86 % attribuables à la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4 Branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier : décret des travaux, octroi du contrat et surveillance des travaux

Décret des travaux :

11-08-210

ATTENDU QUE le bassin versant de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-Sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 10-02-040 adoptée le 4 février 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier;

ATTENDU QU'après examen au mérite du projet préparé par la firme BMI experts-conseils inc., il y a lieu d'ordonner l'exécution des travaux d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier;

ATTENDU QUE tous les intéressés ont été convoqués, par courrier recommandé, à une réunion d'information sur le projet d'entretien, tenue le 11 mai 2011, à Saint-Marc-sur-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier dont le bassin versant est situé entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-Sur-Richelieu.



No de résolution  
ou annotation

11-08-210  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### ARTICLE 3 SITUATION DES TRAVAUX

Les travaux de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier débuteront sur le lot P-152 et se poursuivront jusqu'à sa source, sur une longueur d'environ 2 590 mètres.

### ARTICLE 4 EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans et des profils du devis descriptif 2010-140 de BMI experts-conseils inc. et conformément aux directives qui pourraient être données au cours des travaux.

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux (2) cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine).

### ARTICLE 5 RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien de même que les indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses, pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution, sont entièrement à la charge de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

### ARTICLE 6 PONTS ET PONCEAUX

Sauf les cas autrement réglés par la loi, les ponts et les ponceaux ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux.

Les ponts et les ponceaux existants sur le cours d'eau, dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus. Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

#### BRANCHE 7 DU COURS D'EAU DUCHARME-LUSSIER

Embouchure à l'embouchure de la branche 3 du cours d'eau Ducharme-Lussier  
Hauteur libre : 900 mm  
Largeur libre : 1 500 mm  
Diamètre équivalent : 1 500 mm

De l'embouchure de la branche 3 du cours d'eau Ducharme-Lussier à la limite des lots P-167 et P-168  
Diamètre équivalent : 1 200 mm

De la limite des lots P-167 et P-168 à la source  
Diamètre équivalent : 900 mm

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Octroi du contrat et surveillance des travaux :

11-08-211

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Ducharme-Lussier et de ses branches est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, le cours d'eau et ses branches se trouvent sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-02-040 adoptée le 4 février 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. pour l'étude et la réalisation du projet;

ATTENDU QUE les intéressés au projet ont été informés des travaux prévus;



No de résolution  
ou annotation

11-08-211  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'une offre de service a été transmise par l'entreprise Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE l'entreprise Béton Laurier inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un surveillant pour la réalisation des travaux

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU DE retenir les services de l'entreprise Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier, selon les montants prévus à l'offre de service datée du 19 août 2011 au montant de 54 974,51 \$, taxes incluses.

DE retenir les services de la firme BMI experts-conseils inc., à titre de surveillant des travaux, selon les conditions établies à l'offre de service datée de 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5 Branche 34 du ruisseau à l'Ours : décret des travaux, octroi du contrat et surveillance des travaux

Décret des travaux :

11-08-212

ATTENDU QUE le bassin versant de la branche 34 du ruisseau à l'Ours est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, par conséquent, la branche 34 du ruisseau à l'Ours se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 10-04-112 adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 34 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE tous les intéressés ont été convoqués, par courrier recommandé, à une réunion d'information sur le projet d'entretien, tenue le 5 mai 2011 à Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QU'après examen au mérite du projet préparé par la firme BMI experts-conseils inc., il y a lieu d'ordonner l'exécution des travaux d'entretien de la branche 34 du ruisseau à l'Ours;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

La présente résolution vise à permettre la réalisation de travaux d'entretien et de nettoyage de la branche 34 du ruisseau à l'Ours dont le bassin versant est situé entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.



No de résolution  
ou annotation

11-08-212  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### ARTICLE 3 SITUATION DES TRAVAUX

Les travaux de la branche 34 du ruisseau à l'Ours débiteront à la rue Bédard et se poursuivront jusqu'à la limite des lots 4 149 033 et 4 149 03, sur une longueur d'environ 990 mètres.

### ARTICLE 4 EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés en suivant les indications des plans et des profils du devis descriptif 2010-148 de BMI experts-conseils inc. et conformément aux directives qui pourraient être données au cours des travaux.

Les présents travaux décrétés sont des travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux (2) cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement des talus et bande riveraine).

### ARTICLE 5 RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux de construction, de réparation, d'entretien de même que les indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses, pouvant résulter de l'exécution de la présente résolution, sont entièrement à la charge de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

### ARTICLE 6 PONTS ET PONCEAUX

Sauf les cas autrement réglés par la loi, les ponts et les ponceaux ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau ni nuire au libre passage des eaux.

Les ponts et les ponceaux existants sur le cours d'eau, dont l'enlèvement, le déplacement ou la réfection sera nécessaire, devront être enlevés, déplacés ou refaits en conséquence, par ceux qui y sont tenus. Les ponts devront avoir les dimensions minimales suivantes :

#### BRANCHE 34 DU RUISSEAU À L'OURS

Embouchure à la source  
Hauteur libre : 1 000 mm  
Largeur libre : 1 500 mm  
Diamètre équivalent : 1 200 mm

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Octroi du contrat et surveillance des travaux :

11-08-213

ATTENDU QUE le bassin versant de la branche 34 du ruisseau à l'Ours est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, par conséquent, la branche 34 du ruisseau à l'Ours se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 10-04-112 adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 34 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE les intéressés au projet ont été informés des travaux prévus;

ATTENDU QU'une offre de service a été transmise par l'entreprise Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE l'entreprise Béton Laurier inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un surveillant pour la réalisation des travaux



No de résolution  
ou annulation

11-08-213  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE retenir les services de l'entreprise Béton Laurier inc. pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 34 du ruisseau à l'Ours, selon les montants prévus à l'offre de service, datée du 19 août 2011, au montant de 25 456,54 \$, taxes incluses.

DE retenir les services de la firme BMI experts-conseils inc., à titre de surveillant des travaux, selon les conditions établies à l'offre de service datée de 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 21. PMAD : MÉMOIRE À LA CMM**

11-08-214

ATTENDU QUE la CMM a adopté le projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement, ci-après le PMAD, en date du 28 avril 2011;

ATTENDU QUE la loi prévoit que les MRC concernées ont un délai de 120 jours pour se prononcer sur le contenu du PMAD;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a pris connaissance du contenu du PMAD et est d'avis que certains éléments méritent d'être pris en considération par la CMM afin de les inclure à la version finale du PMAD;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à la préparation d'un mémoire à être transmis à la CMM dans le cadre du processus de consultation portant sur le contenu du PMAD

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le mémoire, intitulé : « Avis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu portant sur le contenu du projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) » soit et est adopté par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en guise de représentation à être faite auprès de la CMM en ce qui concerne le contenu du PMAD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 22. DEMANDES D'APPUI**

22.1 MRC du Domaine-du-Roy : routes forestières

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

22.2 Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville : service de halte-garderie

11-08-215

ATTENDU QUE les jeunes et les femmes sont sous-représentés en politique municipale et que, depuis quelques années, la Fédération Québécoise des Municipalités souligne l'importance de leur implication et de leur apport au sein de ce palier gouvernemental;

ATTENDU QUE pour les jeunes élus(es), il n'est pas toujours évident de confier leurs jeunes enfants à des proches durant 3 jours, sur semaine, pour se rendre à Québec assister au congrès annuel de la Fédération

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-08-215

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans ses démarches demandant à la Fédération Québécoise des Municipalités de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains au Centre des Congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22.3 MRC de Papineau : redditions de comptes aux ministères

11-08-216

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Papineau ont pris connaissance et ont discuté de la liste des redditions de comptes exigées par différents ministères, notamment le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE les conclusions résultant de ces démarches ont permis d'établir les coûts engendrés pour les municipalités locales par lesdites redditions de comptes;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau sollicite l'appui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu afin que celle-ci demande aux ministères concernés de réduire leurs exigences respectives

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Papineau dans ses démarches en vue de demander au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), au ministère des Transports du Québec (MTQ), au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux réalités et aux capacités des municipalités locales situées sur son territoire ainsi que celles à travers le Québec qui ont des réalités similaires.

QU'une réflexion soit réalisée sur le sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et de déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et répondra aux besoins de chacun.

QUE copie de la présente résolution soit transmise pour appui à la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22.4 Union des transports adaptés et collectifs du Québec : financement, modes d'ajustement et niveau de service

11-08-217

ATTENDU le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'UTACQ;

ATTENDU le document de recommandations de l'UTACQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;



No de résolution  
ou annotation

11-08-217  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la révision du financement en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds est un enjeu majeur pour les municipalités, sur le niveau de service à maintenir et sur la tarification aux usagers;

ATTENDU QUE la nouvelle Politique prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et que, à ce stade-ci, aucun projet de ladite Politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

ATTENDU QUE les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de soutenir financièrement les différents programmes en transport;

ATTENDU les particularités des services de transport adapté qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

ATTENDU l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec dans ses démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté.

D'appuyer également les recommandations de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22.5 MRC de Rimouski-Neigette : heures de circulation des véhicules hors route

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

22.6 CRÉ Montérégie Est : transport collectif en milieu rural

11-08-218

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est sollicite l'appui des MRC de son territoire afin de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme de transport collectif du ministère des Transports du Québec pour la réalisation de son projet, intitulé : « Développement du transport collectif en Montérégie Est »;

ATTENDU QUE ce projet, d'une durée de deux (2) ans, vise à améliorer le transport collectif sur le territoire de la Montérégie Est dans une perspective d'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE les objectifs spécifiques de ce projet sont :

- d'offrir aux communautés locales de chacune des MRC de la Montérégie Est l'expertise et les outils développés par la CRÉ afin que ces communautés puissent élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à développer le transport collectif des personnes de leur territoire;
- de soutenir financièrement des projets issus des plans d'action élaborés par les communautés locales en matière de transport collectif;
- de mettre en place un comité régional en transport collectif;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action interrégional basé sur une vision intégrée du développement du transport collectif en vue d'assurer une planification harmonieuse du territoire;

ATTENDU QUE le développement du transport collectif s'inscrit parfaitement dans la réalisation du plan quinquennal de développement durable de la CRÉ



No de résolution  
ou annotation

11-08-218  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le projet, intitulé : « Développement du transport collectif en Montérégie Est », de la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 24. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande ce qu'est le PMAD.

Madame France Beaudry, résidante de la municipalité de Saint Marc-sur-Richelieu, demande au Conseil quelles seront les modifications apportées au Schéma d'Aménagement et au RCI sur la protection des bois à Chambly

Monsieur Réjean Bessette, résidant de la ville de Chambly, demande au Conseil ce qu'il adviendra de la protection des autres bois à Chambly et, à cet effet, demande au Conseil s'il pourrait être possible de revoir la réglementation applicable pour la rendre davantage conciliable au REA. Il fait ensuite part de certaines préoccupations découlant d'une problématique de drainage des terres occasionnée par la protection de certains bois.

Madame Denise Loiselle, résidante de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande ou est situé l'lot déstructuré commercial que la ville de Mont-Saint-Hilaire a demandé à la MRC d'inclure au Schéma d'Aménagement

Monsieur Yvon Lambert, résidant de Beloeil, demande au Conseil en quoi consiste le projet de loi privé concernant le Domaine de Rouville approuvé par le Conseil.

POINT 25. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
préfet

11-08-219



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100